



Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Juriste (Chambres), P-3 (recrutement à partir de la liste de réserve)

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 05 avril 2016

DATE DE PUBLICATION : 22 mars 2016

UNITÉ ADMINISTRATIVE : Greffe, Chambres

NUMÉRO DE L'AVIS DE VACANCE DE POSTE : 16-LEG-ICTY-57312-F-THE HAGUE (R)

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques :

Le poste est à pourvoir dans la Section d'appui juridique aux Chambres, Division des services d'appui judiciaire du Greffe, sous la supervision du juriste en chef des Chambres. Le titulaire du poste travaille sous la direction des juges de la Chambre d'appel et relève du juriste P-4 ou du juriste hors classe.

Fonctions et responsabilités :

Le titulaire du poste fournit, par l'intermédiaire du juriste P-4 ou du juriste hors classe de la Chambre, une assistance sur des questions spécialisées de fond et de procédure administrative et judiciaire à la Chambre d'appel du Tribunal. Il effectue et supervise notamment des travaux de recherche juridique, en particulier en droit international humanitaire et en droit international pénal ; il supervise la rédaction de projets de mémorandums, de décisions et de jugements ; il dirige les équipes chargées d'apporter un soutien en appel ; il fournit une assistance juridique au juriste P-4 ou au juriste hors classe et aux juges de la Chambre ; il procède à l'analyse juridique de jugements et d'éléments de preuve ; il examine les mémoires et textes de référence présentés par les parties en première instance ou en appel ; il tient un fichier sur les pratiques et l'évolution du Tribunal ; il suit l'évolution du droit international dans les domaines touchant à ces activités.

Compétences :

Professionnalisme — Le titulaire du poste fait preuve d'un sens aigu de l'organisation, de la rédaction et des relations humaines ; il a une capacité avérée de mener des analyses juridiques approfondies et de travailler sous pression en respectant rigoureusement les délais fixés. Il est souhaitable que le candidat connaisse le système des Nations Unies, et très souhaitable qu'il connaisse les systèmes de justice pénale internationaux. Il tire fierté de son travail et de ses réalisations ; il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il garde son calme dans les situations de crise. Il est soucieux de faire respecter le principe de l'égalité des sexes en assurant la pleine et égale participation des femmes et des hommes dans tous les aspects du travail.

Communication — Le titulaire du poste s'exprime avec clarté et efficacité, à l'oral comme à l'écrit ; il est à l'écoute des autres, s'efforce de bien les comprendre et sait réagir comme il faut ; il n'hésite pas à demander des éclaircissements et se montre ouvert au dialogue ; il adapte le langage, le ton, le style et la présentation au public auquel il s'adresse ; il partage l'information avec les intéressés et les tient au courant.

Planification et organisation — Le titulaire du poste définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues ; il hiérarchise les activités et tâches prioritaires ; il modifie les priorités en fonction des besoins ; il prévoit le temps et les ressources nécessaires pour mener la tâche à bien ; il tient compte des risques et imprévus dans la planification ; il contrôle l'exécution des plans et les modifie s'il y a lieu ; il tire le meilleur parti du temps disponible.

QUALIFICATIONS

Formation :

Diplôme universitaire supérieur en droit, de préférence avec une spécialisation en droit international, pénal ou humanitaire. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

Expérience professionnelle :

Au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine juridique, assortie d'une progression des responsabilités, dans un cadre national ou international, de préférence en droit pénal, international ou humanitaire.

Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Tribunal. Pour le poste annoncé, la maîtrise de l'anglais ou du français à l'oral comme à l'écrit est nécessaire. Une connaissance pratique de l'autre langue est très souhaitable.



Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Méthode d'évaluation :

Les candidats présélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique qui sera suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

Remarque spéciale :

Cette vacance de poste est uniquement ouverte aux candidats qui figurent sur les listes de réserve préalablement approuvées, après examen par un organe central de contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Seuls les candidats figurant sur les listes de réserve pour des fonctions similaires de même grade sont considérés comme éligibles. Les candidats qui remplissent les conditions requises recevront un courriel les invitant à postuler. Les candidats figurant sur les listes de réserve sont encouragés à postuler uniquement s'ils sont intéressés et prêts à accepter le poste au(x) lieu(x) d'affectation précisé(s) dans la vacance de poste. En postulant, ils s'engagent à accepter le poste s'il leur est proposé.

La nomination à ce poste est limitée au TPIY. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

Gratuité

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

Considérations générales

Les candidats devront satisfaire aux conditions fixées à l'article 101, paragraphe 3, de la Charte des Nations Unies et aux critères requis pour occuper le poste. L'ONU est résolue à appliquer les critères les plus stricts en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité pour l'ensemble de ses personnels notamment, mais sans s'y limiter, le respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire. Un contrôle pourra être effectué sur la base de ces critères notamment, mais pas exclusivement, pour vérifier si les candidats ont commis, ou sont présumés avoir commis des infractions pénales et/ou des violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. (Charte des Nations Unies : chapitre 3, article 8.) Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour obtenir des instructions plus détaillées, ils peuvent se référer au document intitulé « Procédure de dépôt de candidature » (*The Application Process (French)*) et au manuel d'instruction pour le candidat (*Instructional Manual for the Applicants*, en anglais uniquement), accessibles en cliquant sur l'hyperlien « Manuels » en haut à droite de la page d'accueil d'Inspira.

Les candidatures sont présélectionnées automatiquement en fonction des critères d'évaluation publiés dans l'avis de vacance de poste sur la base des informations fournies dans la candidature. Les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes concernant leurs qualifications, notamment au sujet de leur formation, de leur expérience professionnelle et de leurs connaissances linguistiques. Les candidats doivent garder à l'esprit que toute candidature incomplète ou inexacte est susceptible d'être rejetée. La présélection et l'examen des candidatures seront réalisés sur la base des informations fournies par le candidat. Les candidatures ne pourront pas être modifiées après leur envoi. Les références communiquées par les candidats dont la sélection est envisagée feront l'objet de vérification.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à minuit (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le TPIY ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>

REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.